

Affaire suivie par référente ANS :
Félicia BALLANGER
felicia.ballanger@gouv.nc

Nouméa, le 16 février 2024

N° 80 /DAECP

Le Haut-Commissaire de la République en
Nouvelle-Calédonie
Délégué territorial de l'Agence Nationale du
Sport

à

Destinataires in fine

<u>Objet</u>	Mise en œuvre de l'appel à projet national « impact 2024 » pour l'année 2024.
--------------	---

Par une note de service, en date du 19 janvier 2024, l'Agence Nationale du Sport a précisé les modalités de la mise en œuvre de l'appel à projet national « impact 2024 ». A ce titre, l'agence se dote d'une enveloppe nationale de 6 M€ pour le bon déploiement de ce programme.

A. Principes généraux

L'Agence nationale du Sport, le Fonds de dotation Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) renouvellent en 2024 aux côtés de la Ville de Paris, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93), de la Métropole du Grand Paris et de la ville de Marseille, de la Française des Jeux la 5ème édition de l'appel à projets « Impact 2024 » à destination des acteurs associatifs et sportifs qui utilisent le sport comme levier d'innovation sociale. Cette année, France Travail rejoint le consortium de partenaires pour soutenir les projets utilisant le sport comme levier d'emploi et favoriser des démarches innovantes d'insertion professionnelle.

Cet appel à projet propose son soutien à des organisations qui mettent en place des projets favorisant l'activité physique et sportive comme vecteur de bien-être et de santé, de réussite éducative et d'engagement citoyen, d'inclusion, de solidarité, d'égalité ainsi que de protection de l'environnement et du climat.

Les projets soutenus devront démontrer en quoi le sport, ses pratiquants et/ou licenciés sont porteurs d'innovation sociale et répondent aux défis sociaux et environnementaux de notre temps. Ils valoriseront des démarches participatives, des actions de coopération et d'ouverture vers d'autres sphères de l'intérêt général.

L'objectif d'Impact 2024 est de soutenir des projets qui utilisent le sport comme outil d'impact social dans les domaines suivants :

- **1- Le sport pour la santé et le bien-être ;**
Exemples : actions de sensibilisation et d'inclusion par le sport de publics éloignés de la pratique sportive, équipement matériel et immatériel des clubs pour favoriser l'inclusion et la pratique de tous les publics.

- **2- Sport pour l'éducation et la citoyenneté ;**
Exemples : projet contribuant par le sport à la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement de la réussite éducative, le développement des compétences par l'engagement citoyen, susciter l'engagement bénévole, encourager le vivre ensemble.

- **3- Le sport outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité**
Exemples : encourager la pratique sportive comme outil d'inclusion des personnes en situation de handicap et d'autres publics susceptibles d'être en situation d'isolement ou d'exclusion. Contribuer à développer des activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés et qui connaissent des difficultés d'accès (raisons économiques, sociales, géographiques ou physique) avec attention particulière pour les jeunes des quartiers populaires ainsi que les jeunes filles et les femmes.

- **4- Le sport au service de l'environnement et du climat**
Exemples : les projets agissant pour la préservation du climat et de l'environnement ; les projets accompagnant la transformation écologique des acteurs du sport, ainsi que les projets mettant le sport au service de l'éducation au développement durable, à la valorisation d'une pratique sportive écoresponsable, à la promotion des mobilités actives, au développement des sports de nature vecteur de sensibilisation à la préservation de la biodiversité...

- **5- Le sport au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle**
Exemples : Identifier des personnes éloignées de l'emploi et les mettre en lien avec le réseau pour l'emploi ; Permettre, grâce au sport, la remobilisation des publics éloignés de l'emploi...

Les projets éligibles :

Pour être éligible, les projets portés dans le cadre de l'appel à projets à destination des acteurs de la société civile doivent :

- Etre portés par un ou plusieurs acteurs de la société civile d'intérêt général : associations, acteurs du mouvements sportifs et collectivités ;
- Présenter un caractère d'intérêt général ;
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans une des thématiques suivantes : santé, bien-être, éducation, éducation & citoyenneté, inclusion, solidarité, égalité, environnement et climat, sport et insertion professionnelle ;
- Démarrer en 2024 ;
- Avoir lieu sur le territoire français (Métropole, DOM-TOM-CROM) ;
- Ne pas être soutenu via d'autres financement de l'ANS, du CNOSF, du CPSF ou du Fonds de dotation de Paris 2024 pour l'année 2024 ;
- Etre portés par une organisation qui a plus d'une année d'existence juridique ;
- S'inscrire dans la durée, avoir un potentiel de duplication
- Avoir déposer un dossier complet dans les dates d'ouverture de l'appel à projets ;
- En cas de renouvellement, avoir rempli le bilan intermédiaire qualitatif et financier du projet soutenu par impact 2024 en 2023,
- Dans le cas de projets portés à l'échelle nationale ou régionale, être portés par un consortium d'acteurs (3 à 5 organisations).

B. Informations, candidatures et instruction

Les structures peuvent trouver toutes les informations utiles et déposer leur dossier de candidature via la plateforme digitale exclusive et entièrement dédiée, en suivant les indications sur le lien suivant : <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature :
Vendredi 8 mars 2024 à 18h00 (Paris)**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Louis Le Franc